INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté

Modification d'obligations de service public imposées à des services aériens réguliers

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2012/C 294/04)

État membre	Royaume-Uni
Liaison aérienne concernée	De Barra à Benbecula, Hébrides, Écosse
Date initiale d'entrée en vigueur des obligations de service public	4 mars 1995
Date d'entrée en vigueur des modifications	1er avril 2013
Adresse à laquelle peuvent être obtenus le texte et toute information et/ou document pertinents se rapportant aux obligations de service public	Pour plus d'informations, veuillez contacter: Comhairle nan Eilean Siar (Western Isles Council) Council Offices Sandwick Road Stornoway Isle of Lewis Scotland HS1 2BW UNITED KINGDOM Tél. +44 1851822639 Fax +44 1851705349 (Personne à contacter: Ian Cockburn, Procurement Manager, Department of Finance and Corporate Resources) Courriel: icockburn@cne-siar.gov.uk